

Ce communiqué ne constitue pas une offre d'acquisition de titres.

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIEE VISANT LES ACTIONS ORDINAIRES ET LES BONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS DE LA SOCIETE



INITIEE PAR LE CONCERT COMPOSE DE :



COMMUNIQUE DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC DE LA NOTE EN REPONSE ET DU DOCUMENT « AUTRES INFORMATIONS » RELATIF AUX CARACTERISTIQUES NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIERES ET COMPTABLES DE LA SOCIETE BLUELINEA



Le présent communiqué de presse a été établi par Bluelinea conformément aux dispositions des articles 231-27, 3° et 231-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (« **AMF** »).

En application des articles L. 621-8 du code monétaire et financier et 231-23 de son règlement général, l'AMF a, en application de sa décision de conformité de l'offre publique d'achat (l' « **Offre** ») en date du 6 décembre 2022, apposé le visa n°22-474 sur la note en réponse établie par la société Bluelinea (la « **Note en Réponse** »).

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, le document « Autres informations » relatif aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables de Bluelinea (le « **Document Autres Informations** ») a été déposé auprès de l'AMF le 6 décembre 2022 et mis à la disposition du public ce jour.

La Note en Réponse et le Document Autres Informations sont disponibles sur les sites Internet de Bluelinea (bluelinea.com) et de l'AMF (amf-france.org) et peuvent être obtenus sans frais au siège social de :

Bluelinea
6, rue Blaise Pascal
78990 Elancourt

Ce communiqué ne constitue pas une offre d'acquisition de titres.

Préalablement à l'ouverture de l'Offre, l'AMF et Euronext publieront respectivement un avis d'ouverture et de calendrier et un avis annonçant les modalités et le calendrier de l'Offre.

Avertissement

Le présent communiqué a été préparé à des fins d'information uniquement. Il ne constitue pas une offre au public. La diffusion de ce communiqué, l'Offre et son acceptation peuvent faire l'objet d'une réglementation spécifique ou de restrictions dans certains pays. L'Offre ne s'adresse pas aux personnes soumises à de telles restrictions, ni directement, ni indirectement, et n'est pas susceptible de faire l'objet d'une quelconque acceptation depuis un pays où l'Offre ferait l'objet de telles restrictions. Le présent communiqué n'est pas destiné à être diffusé dans ces pays. En conséquence, les personnes en possession du présent communiqué sont tenues de renseigner sur les restrictions locales éventuellement applicables et de s'y conformer. Bluelinea décline toute responsabilité quant à une éventuelle violation par toute personne de ces restrictions.